

DÉPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE REPLONGES

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU
TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**RESUME NON TECHNIQUE
Etude d'impacts**

Projet : Centrale d'enrobage fixe



Enrobés - Nivellement - Compactage

**252, Rue du Pain Milieu
01 750 REPLONGES**

Mars 2013

Dossier élaboré en collaboration avec :



7, Ancienne Grande Rue
69480 ANSE

☎ 06 21 33 15 40

☎ 04 37 55 01 83

e-mail : I

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale : SO.NI.CO. SARL

Forme juridique : SARL

Siège social : 252 Rue du Pain Milieu
01 570 REPLONGES

Site concerné : ZA Feillens Sud
01 570 REPLONGES

Téléphone : 03.85.31.07.40

Télécopie : 03.85.31.10.88

Registre du Commerce : RCS BOURG EN BRESSE 341 060 648

N° de SIRET du Siège Social : 341 060 648 000 19

Code A.P.E. : 4312 B

Identification du signataire : Madame DE GATA

Qualité : Gérante

Nationalité : Française

II - PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SO.NI.CO SARL a été créée en 1987. Il s'agit d'une société dont l'activité est le TP (Travaux publics), dont les principales opérations portent sur :

- Le nivellement et le compactage de plateformes et de routes
- Le terrassement
- Divers interventions liées aux TP

Au départ, elle s'appuyait sur une répandeuse et deux gravillonneurs pour réaliser des bicouches et un compacteur avec bêche P3.

En 2007, la société fait l'acquisition d'une centrale d'enrobage de type mobile TSM 15, d'une capacité de production de 200 T/h. Cette centrale est implantée sur la commune de Certines dans le département de l'Ain.

Lors de l'année 2012, la société achète un terrain (lot n° 2) dans la ZAC FEILLENS SUD en cours d'aménagement actuellement. Cette ZAC s'étend sur les communes de Feillens au nord et de Replonges au sud. Le terrain concerné est sur la commune de Replonges.

La société va donc disposer prochainement d'un terrain de 28.654 m² parfaitement aménagé. Le site va être relié aux réseaux secs et humides de la zone et sera desservi par une voie d'une largeur de 10 m.

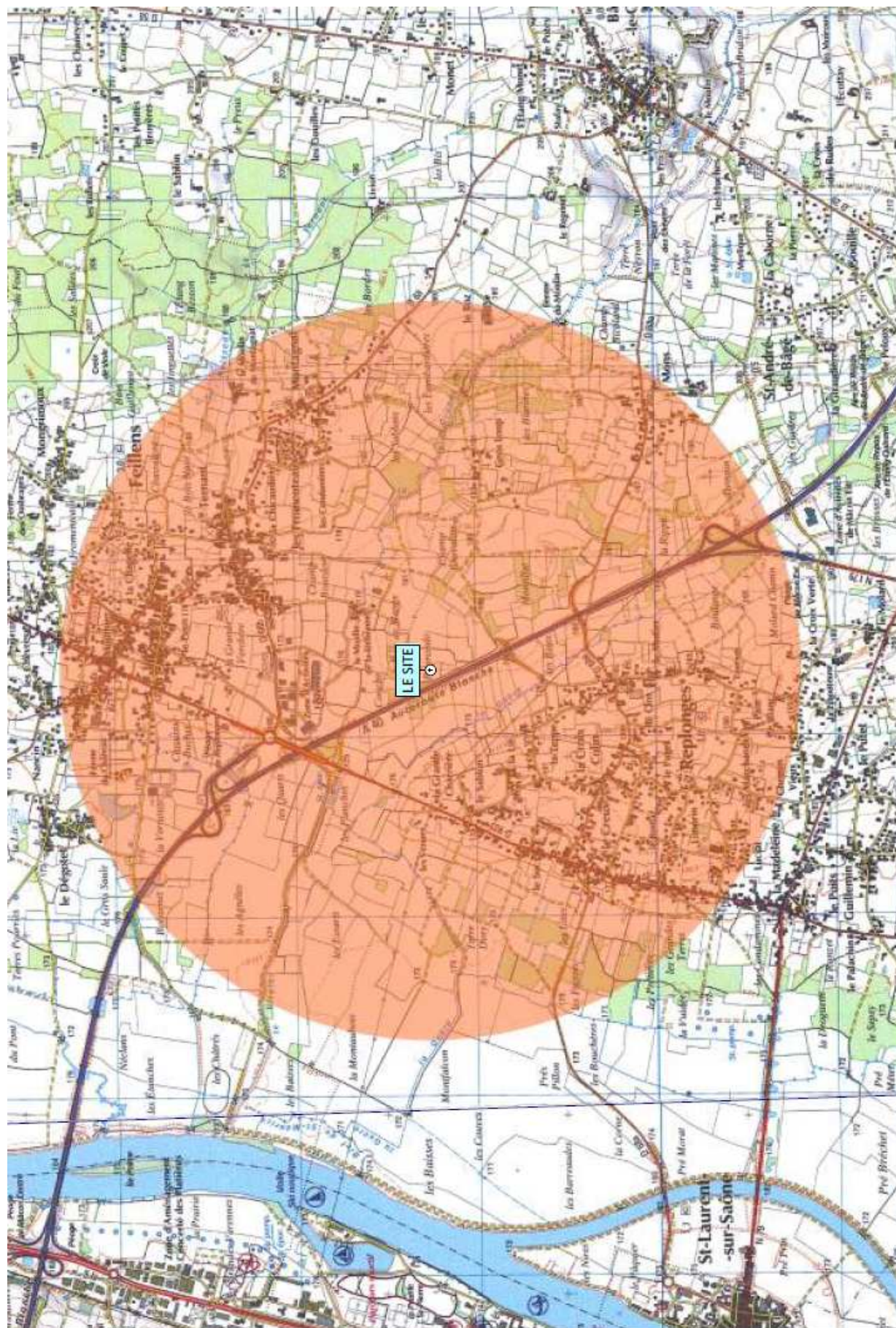
III - CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

L'objectif de la société est double. Rapprocher son outil de production de ses zones de chantiers et réduire la distance entre la centrale et la carrière d'alimentation en agrégats.

La proximité des chantiers par rapport à la centrale va se traduire par :

- Réduction des distances production/utilisation
- Gain de temps
- Réduction des coûts de transport
- Réduction des rejets de gaz d'échappement
- Réduction des risques liés à la circulation poids lourds

L'implantation sur la commune de Replonges va réduire le trajet des camions alimentant la centrale en agrégats. La société projette de s'alimenter à partir de la carrière de Igé (71) située à environ 30 km. Cette diminution notable des distances se traduira par une substantielle économie en carburant et en temps de travail.



PhotoExploreur 3D - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

© FF RP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

coles

Champ

agricoles

Champs agricoles

PLAN D'IMPLANTATION
Echelle 1/1250ème

Autoroute A 40

Reseau gaz enterré

BOIS

BOIS

BOIS

CHO

Aire non étanche

Aire non étanche

Aire non étanche

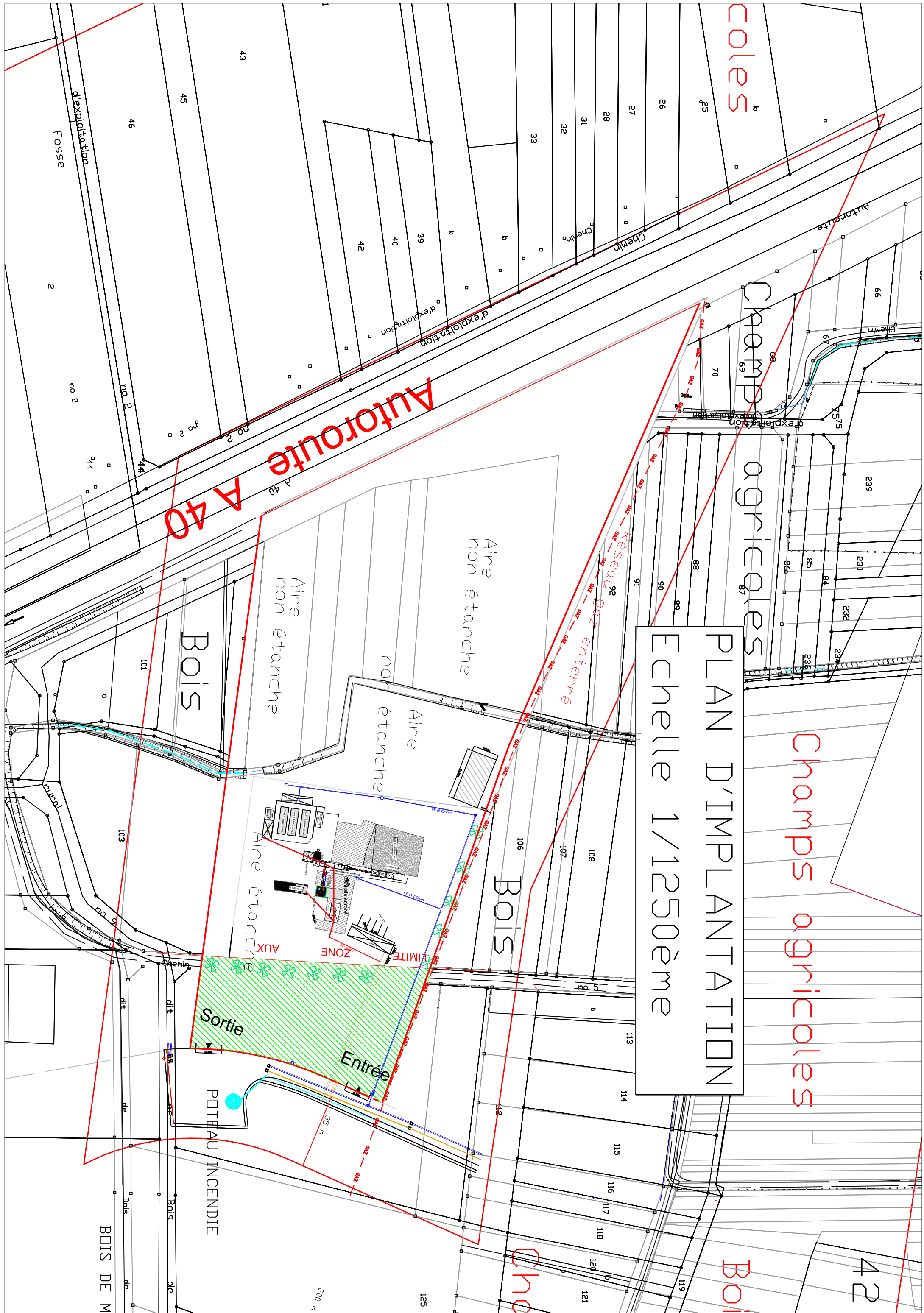
Aire étanche

Sortie

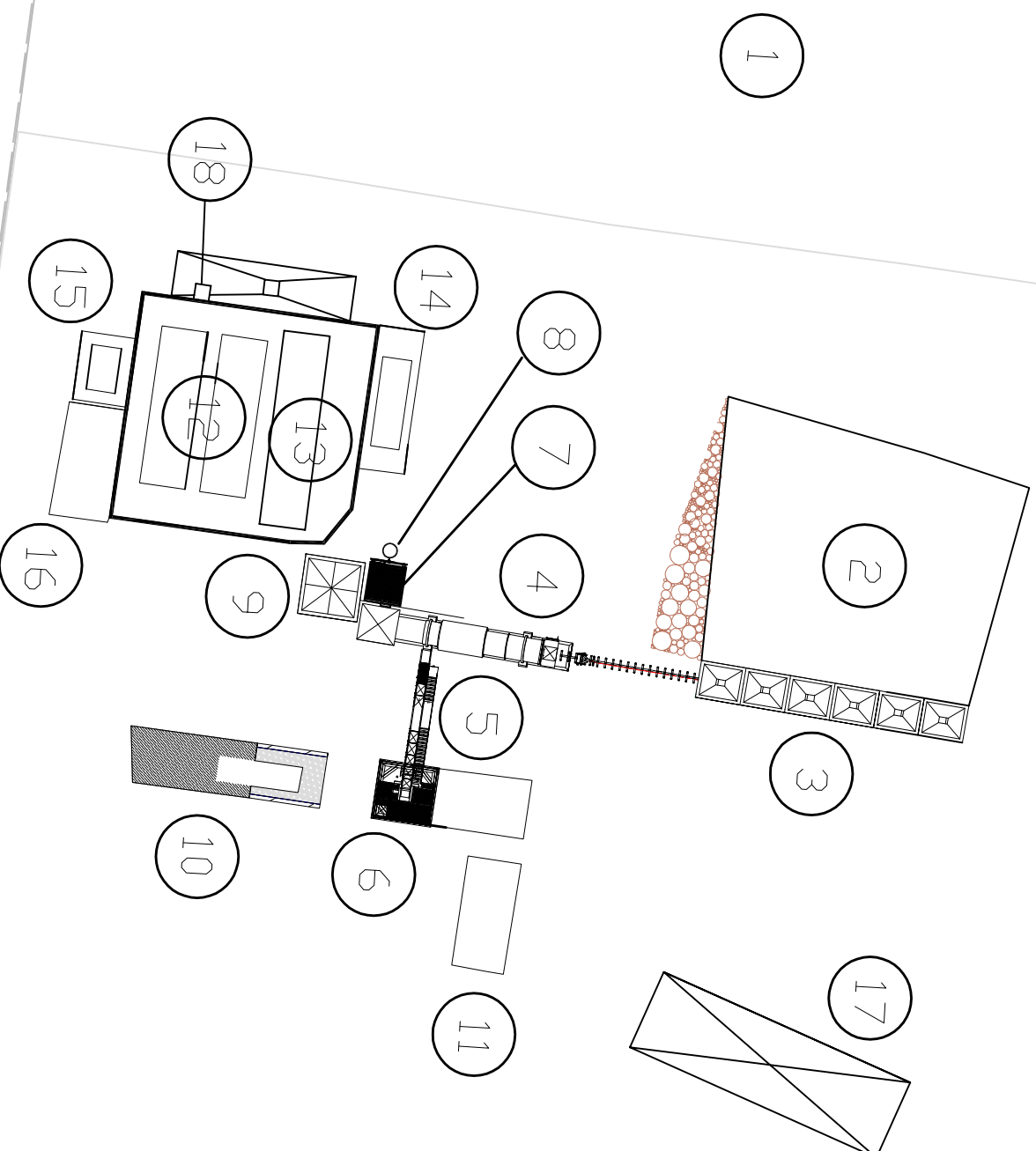
Entrée

POTEAU INCENDIE

BOIS DE M



Abri sable



PLAN DE L'INSTALLATION
Sans échelle

- ① Stockage agrégats
- ② Quai chargement
- ③ Prédoseurs
- ④ Tube sécheur malaxeur
- ⑤ Elevateur
- ⑥ Trémie de chargement
- ⑦ Filtre à manches
- ⑧ Cheminée
- ⑨ Silo fillers
- ⑩ Pont bascule
- ⑪ Cabine de commande
- ⑫ Cuves bitume 60 m3
- ⑬ Cuve bitume 80 m3
- ⑭ Cuve FOL 40 m3 de chargement
- ⑮ Cuve DOUBLE COMPARTIMENTS FODD ET GNR 20 m3
- ⑯ Chauffage
- ⑰ Bureaux zone de vie
- ⑱ PISTOLET DISTRIBUTION

IV - CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

INSTALLATION CENTRALE D'ENROBAGE	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
<p>Activité : Centrale d'enrobage fixe Fabrication d'enrobés à chaud</p> <p>Capacité : 100.000 t/an</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation dans une zone éloignée de toute habitation. - En limite de l'autoroute A 40. - Création d'aires étanches sur 5.310 m².
<p>Equipement :</p> <p>Un tambour sècheur-malaxeur Des trémies de prédosage Un filtre à manches trois citernes de stockage de bitume (200 m³) Une citerne double compartiments de FOD et de GNR de 10 m³ chacun. Une citerne de FOL (40 m³) Une chaufferie Une cabine de commande Un pont bascule Un abri à sable Un séparateur hydrocarbure Une chargeuse sur pneus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en rétention des citernes dans un parc à liants et de la chaufferie. - Aire étanche sous le tambour - Voies de circulation internes étanches - Mise en place d'un séparateur hydrocarbure - Raccordement aux réseaux secs et humides de la ZAC
<p>Stockage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agrégats en stocks extérieurs - Abri à sable - Citernes de bitume, FOL et FOD
<p>Heures de fonctionnement</p>	<p>7 h 00 – 18 h 00 du lundi au vendredi</p>
<p>Personnes et installations</p> <p>Effectif de cinq personnes Une zone de vie</p>	<p>Une zone de vie avec sanitaire, douche, réfectoire et vestiaire.</p>

V – INCIDENCES DU PROJET ET MESURES COMPENSATOIRES

L'ensemble des incidences et les mesures de réduction mis en œuvre seront les suivantes :

INCIDENCES	MESURES COMPENSATOIRES
Emissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage de produits peut pulvérulents. - Sable sous abri couvert - Arrosage des stocks d'agrégats en période sèche.
Emissions de SO₂, NO₂ et NOx	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de FOL à basse teneur en soufre (< 1%) - Utilisation d'une cheminée avec rejet conformes à la réglementation - Contrôle annuel de la cheminée par un organisme agréé - Utilisation d'un filtre à manches
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement des zones habitées - Respect des seuils réglementaires
Trafic	<ul style="list-style-type: none"> - Limite de vitesse dans l'enceinte du site et de la ZAC - Respect des consignes de sécurité routière - Proximité des chantiers - Trajet évitant au maximum les zones urbaines - Voies de circulation adaptées
Emissions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - Travail diurne - Eclairage interne en fin de journée
Stockage de bitume et de fioul (FOD FOL et GNR)	<ul style="list-style-type: none"> - Citernes dans des rétentions
Présence de fluide caloporteur	<ul style="list-style-type: none"> - Rétention de la chaufferie - Arrêt automatique en cas de fuite
Risque de pollution accidentelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'aires étanches sous les zones à risque
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des ratés de fabrication - Récupération, évacuation et valorisation des eaux pluviales piégées dans le parc à liants par une société spécialisée. - DIB récupérés et valorisés par une société locale agréée.

INCIDENCES	MESURES COMPENSATOIRES
Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement au réseau eaux usées prévu dans l'extension de la ZAC
Eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Aire étanche sous les zones à risques - Rétentions pour les citernes - Voies de circulation en enrobé - Mise en place d'un séparateur hydrocarbure
Effets sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Installation éloignée des habitations - Mise en place d'un filtre à poussière adapté - Cheminée correctement dimensionnée et respectant les normes de rejets en vigueur
Paysage perception et	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation peu visible des habitations - Haies paysagères

VI – IMPACTS ET NUISANCES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS LIES AU PROJET

Paramètre	Impact potentiel	Information locale	Impact du projet	Mesures compensatoires	commentaire
Urbanisme, voisinage et paysage	Nuisance visuelle Intégration paysagère	Implantation dans une ZAC. Présence d'habitations à une distance d'environ 380 m. Présence d'une canalisation enterrée de gaz à une distance de 3 m de la limite nord du site et à 45 m du tambour-sécheur.	Installation visible depuis l'A 40 et de la voie de desserte de la ZAC Respect des distances de servitude de la canalisation gaz	Travail diurne. Aucun trafic camion en période nocturne.	Elle est soumise à aucune servitude. Aucun monument classé dans un rayon de 500 m autour du site. Nuisances paysagères mineures. Aucun risque majeur.
Géologique	Sans objet	Sous sol constitué de terrain sédimentaire Sable de Manziat	Sans objet	Aucune mesure spécifique.	Aucun impact, aucun risque.
Hydrogéologie	Pollution des eaux souterraines	Présence de la nappe d'accompagnement de la Saône Substratum perméable	Rejets des eaux pluviales, après traitement par séparateur hydrocarbure, dans le futur réseau eau pluviale de la ZAC. Rejets des eaux	Rétentions maçonnées et étanches pour les citernes de fioul et bitume. Aire de dépotation étanche et faisant rétention, reliée au séparateur hydrocarbure.	Les réseaux de gestion des eaux pluviales et usées actuels seront en conformité avec la réglementation. L'activité ne nécessite pas

			<p>sanitaires dans le futur réseau eaux usées de la ZAC</p> <p>Le séparateur hydrocarbure sera contrôlé et curété régulièrement par une société spécialisée.</p> <p>L'aire de dépotage sera étanche et fera rétention.</p> <p>Les aires de travail et de manœuvres seront étanches et équipées de grilles de récupération des eaux pluviales.</p> <p>Aucune pollution des eaux</p>		<p>l'usage ou le rejet d'eau de process. Il n'y aura pas de pompage dans le sol.</p> <p>Risque acceptable.</p>
Hydrologie	Pollution des eaux de surface.	Présence de la rivière Saône à environ 3,5 km à l'ouest du site.	Sans objet	Ensemble du site étanche et équipé d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales et sanitaires.	Impact mineur, voire nul. Risque acceptable.

Climatologie	Emissions de polluants atmosphériques. Réchauffement climatique.	La qualité de l'air du secteur (station de Mâcon) est située entre bonne et très bonne pour l'année 2011 durant 244 jours, moyenne à médiocre pour 120 jours et mauvaise à très mauvaise pour un jour.	Rejets polluants atmosphériques de la cheminée. Emissions de poussières	Rejets conformes aux normes en vigueur. Arrêt automatique du filtre et de la centrale en cas de dysfonctionnement.	Impact mineur. Risque acceptable.
Milieu naturel	Perturbation de la faune et de la flore. Emissions de polluants atmosphériques.	Installation implantée à environ 1,5 km d'une ZNIEFF de type I et à environ 1 km d'une ZNIEFF de type II. A environ 1,5 km d'une zone Natura 2000	Bruits, émissions de rejets atmosphériques.	Emissions de polluants atmosphériques conformes à la réglementation. Emissions sonores conformes à la réglementation. Rejets des eaux usées et pluviale conformes à la réglementation.	Impacts faibles Risque acceptable.
Bruits	Nuisance sonore	Une campagne de mesures de bruits a été réalisée le 07/08/12. Aucune activité sur le site. Proximité de l'autoroute. L'habitation la plus proche est à 380 m au nord-est du site.	Bruits émis par le tambour sécheur, le tapi collecteur et le filtre, ainsi que par le trafic camions.	Campagne de mesures de bruits tous les trois ans.	Une campagne de mesures de bruits sera réalisée dans les six mois suivant la mise en fonction de l'installation. Impact faible Nuisance acceptable.

Air	<p>Rejets de gaz de combustion de l'installation.</p> <p>Gaz d'échappement liés à la circulation des camions.</p>	Objectifs de qualité du plan de protection de l'atmosphère.	Rejets de polluants et de poussières de la cheminée et des véhicules.	<p>Hauteur de la cheminée conforme aux normes en vigueur.</p> <p>Vitesse d'éjection des gaz conforme aux normes en vigueur.</p> <p>Contrôle annuel des rejets atmosphériques de la cheminée par un organisme habilité.</p>	Impact faible. Risque et nuisance acceptables.
Odeur	Odeurs liées au bitume avec arômes hydrocarbonés.	Sans objet	<p>Les odeurs ont trois sources :</p> <p>Le tube sécheur lors de l'introduction du bitume, avec entrée en contact avec la flamme.</p> <p>Le chargement des camions.</p> <p>Les émanations d'odeurs sont plus importantes lors du démarrage du tube-sécheur.</p>	<p>Les camions chargés d'enrobés sont bâchés.</p> <p>Aucun produit putrescible sur le site.</p>	Impact faible. Nuisance acceptable.

Envois	Envois de poussières.	Sans objet	Emissions de poussières lors du chargement des trémies doseuses et de la circulation de la chargeuse et des camions. La fabrication est également source d'émission de poussière au niveau de la cheminée.	Courte distance entre les stocks d'agrégats et les trémies. Arrosage des voies de circulation camion par temps sec et venteux.	Aucun impact Nuisance acceptable.
Circulation	Nuisance sonore Rejet de gaz d'échappement Risque d'accident de la route	Les voies de circulation de la ZAC seront adaptées au trafic PL. Proximité de l'A40 et des principales voies de desserte du secteur	Bruit de la circulation des véhicules. Rejet de gaz d'échappement. Emission de poussière.	Pour une production annuelle maximale, le trafic journalier moyen sera d'environ de 70 à 80 camions. Les poids lourds seront en parfait état.	Impact mineur, voire nul. Risque acceptable.
Déchets	Risques de pollution liquide et solide.	Sans objet.	Aucun déchet de production. Recyclage des « ratés » de fabrication d'enrobés. Production de déchets de bureaux (papier/carton) et d'entretien de la	Filtre à poussière pour la centrale. Recyclage des fillers. Déchets repris par une société agréée pour la collecte et le recyclage. Curetage du séparateur	Impact mineur, voire nul. Risque acceptable.

			centrale. Déchets provenant du curetage du séparateur hydrocarbure. Déchets d'entretien, chiffons souillés, gants... Les quantités produites sont très faibles.	réalisé par une société spécialisée.	
Incendie	Dégagement de fumées toxiques ou létales. Propagation de l'incendie à d'autres installations voisines. Déversements d'eau d'extinction potentiellement pollués.	Sans objet.	Présence de liquides inflammables (fioul et bitume) sur le site.	Bitume et fioul en cuves normalisées. Cuves dans des rétentions maçonnées correctement dimensionnées. Matériels de lutte contre l'incendie adaptés. Aire extérieure étanche faisant rétention. Capacités de stockage des eaux d'incendie supérieures aux besoins en eau d'extinction. sondes de température des cuves à bitume reliées à une alarme installée dans le poste de contrôle.	Impact possible. Risque acceptable.

<p>Explosion</p>	<p>Projection de missiles létaux. Propagation d'incendie.</p>	<p>Présence d'une canalisation enterrée de gaz à 5 m des limites nord du site.</p>	<p>Alimentation du tube-sécheur au FOL et de la chaudière au FOD.</p>	<p>Mise en place de toutes les sécurités (vannes d'arrêt automatique, contrôle continu de pression...) effectué par des sociétés spécialisées. Contrôles annuels des installations. Events de sécurité au niveau de la chaufferie.</p>	<p>Depuis de nombreuses années, des centrales fonctionnent au FOL. Aucun accident de ce type n'a été recensé. Impact possible. Risque extrêmement peu probable.</p>
------------------	---	--	---	--	---

VII – CONCLUSION

Le projet d'implantation d'une centrale d'enrobage sur la commune de Replonges, sur un terrain situé dans une ZAC, ne va pas engendrer de nuisances significatives vis-à-vis de l'état initial du site et des habitations voisines.

Les mesures d'accompagnement sont prévues pour préserver le cadre de vie des populations voisines. Les risques potentiels, liés à cette activité, feront l'objet de mesures de protection adéquates et conformes aux réglementations applicables.